



Commune  
d'AMPUS

Délibération N°2020-113

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 15 décembre, à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusés : Raymond BORIO représenté par Hugues MARTIN  
Carmen FERNAGUT représentée par Aude ABIME

Absent : Roger MALAMAIRE

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 12    Nombre de Suffrages exprimés : 14  
Pour : 14    Contre : 0    Abstention : 0

### **EQUIPEMENT ET MISE EN SERVICE DU NOUVEAU FORAGE F2 SUR LE SITE DE RAVEL : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2018-029 du 10 Avril 2018, le Conseil Municipal a décidé de créer un forage de secours à Ravel pour un montant estimatif de 40 000,00€ HT et a sollicité des subventions auprès du Conseil Départemental du Var et de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2018-063 du 30 Octobre 2018, le Conseil Municipal a décidé de confier l'assistance à maîtrise d'œuvre pour la création du forage au bureau d'études INGENERIA pour un montant de 10 500€ HT soit 12 600€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-058 du 23 Juillet 2019, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise FORASUD pour un montant maximum de 58 035€ HT soit 69 642€ TTC et a autorisé le lancement d'une nouvelle consultation pour l'équipement du forage.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-103 du 19 Novembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 de l'entreprise FORASUD pour un montant de 12 404.50€ HT soit 14 885.40€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020-015 du 03 Mars 2020, le Conseil Municipal a décidé d'équiper et de raccorder le forage de secours F2 à Ravel pour un montant estimatif de 70 000€ HT et a sollicité une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Maire précise que la Société Publique Locale Ingénierie Départementale 83 a accompagné la commune dans le programme de création du forage jusqu'à l'intervention d'un hydrogéologue agréé pour un montant de 3 640€ HT soit 4 368€ TTC.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que l'entreprise SIMON ALAIN a réalisé une plateforme pour la création du forage de secours pour un montant de 800,00 € HT soit 960,00 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des analyses de première adduction ont été réalisées par le Laboratoire Départemental du Var pour un montant de 1 155,77€ HT soit 1 386,92€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'hydrogéologue agréé a réalisé son expertise en vue de l'autorisation d'exploitation du nouveau forage F2 pour un montant de 946,83€ HT (TVA non applicable).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions suivantes ont été notifiées pour la réalisation du forage F2 :

- 14 000€ du Conseil Départemental du Var
- 10 000€ de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Monsieur le Maire précise que la Société Publique Locale Ingénierie Départementale 83 accompagne à nouveau la commune pour l'équipement et le raccordement du forage F2 de Ravel pour un montant de 3 010€ HT soit 3 612€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation restreinte n°2020-001 « Maitrise d'œuvre pour l'équipement et le raccordement du forage de secours à Ravel » a été lancée le 18 février 2020 et le bureau d'études INGENERIA a été retenu pour un montant de 5 600€ HT soit 6 720€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché de travaux référencé n°2020-004 « Equipement et mise en service du nouveau forage F2 sur le site de Ravel pour l'AEP de la Commune d'Ampus » a été lancé le 26 octobre 2020 et l'analyse des offres a été confiée au bureau d'études INGENERIA.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois entreprises ont répondu au marché de travaux et qu'une négociation a été réalisée suite à la commission d'ouverture de pli du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SAUR conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres (CAO) du 14 décembre 2020 pour les montants indiqués ci-dessous :

- Tranches fermes 1,2,3,4 et 5 : 45 450,60 € HT soit 54 540,72 € TTC
- Tranches optionnelles 1 et 2 : 5 398,00 € HT soit 6 477,60 € TTC
- Tranches fermes 1,2,3,4, 5 et optionnelles 1 et 2 : 50 848,60 € HT et 61 018,32 € TTC

Après avis du bureau d'études INGENERIA, Maître d'œuvre et avis de la commission d'appel d'offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SAUR pour les tranches fermes 1, 2, 3, 4 et 5 mais également les tranches optionnelles 1 et 2. Le surcoût des tranches optionnelles est acceptable et apporte une amélioration non négligeable sur la qualité de la distribution de l'eau.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le choix de l'entreprise SAUR pour l'équipement et la mise en service du nouveau forage F2 de Ravel pour un montant total de 50 848,60 € HT soit 61 018,32 € TTC, pour la réalisation des tranches fermes 1,2,3,4, 5 et tranches optionnelles 1 et 2,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tous documents relatifs à cette affaire,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget Eau-convention de gestion exercice 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire : Hugues MARTIN